



Compte-rendu FSU du CHSCTSD65 du 28/08/20

Présents

-Pour l'administration :

M. le DASEN, Mme la Secrétaire Générale, Mme Barrau, M Darré

- Pour les personnels :

CFDT (2) : Valérie Duprat et Agnès Puzos

UNSA (2) : Loli Talavera, Françoise Vidal

FSU (4) : Sébastien Jaffiol, Catherine Gourbier, Rose Lambert et Véronique Duran

Très nombreuses questions des organisations syndicales, souvent les mêmes d'ailleurs.

Le DASEN commence par se satisfaire de « l'école apprenante » (hors sujet).

Le DASEN assure la promotion du protocole ministériel :

- **Différenciation des territoires** ; les Hautes-Pyrénées ne sont pour l'instant pas classées en rouge
- **Reconnaît des zones d'interrogation dans le protocole (adaptations aux circonstances générales et locales)**
- Un grand principe : le **port du masque pour tous les adultes ; ils seront fournis par l'Etat (dont masques chirurgicaux « catégorie 2 » - en non pas FFP2- pour les personnels dits « vulnérables »)** ; distribution achevée ou en cours localement.
- **Tous les personnels reprennent en présentiel. Tous les élèves portent un masque à partir de la 6^e. Des masques seront fournis aux élèves par le CR et le CD.** Il y aura un stock de secours pour les élèves.
- **Cellule COVID19-CDEN réactivée** (envoi des protocoles et liaison). Equipe des infirmiers scolaires « très mobilisée ».
- **Demande au préfet et élus de s'assurer qu'il n'y ait pas de « regroupements » à proximité des écoles.**

Analyse et réponses aux questions précises :

La FSU montre que cette politique de prévention qui ne reposerait que sur les masques serait un vœu pieu : dans quelle mesure les élèves s'y tiendront-ils sur le long terme ? Les obstacles techniques sont nombreux.

D'autant plus que le MEN évacue largement deux autres fondamentaux de la prévention : les tests et la distanciation physique. Le DASEN ne partage pas nos réserves et veut se montrer optimiste. Méthode Coué ? Le secrétaire FSU du CHSCT rappelle que tous souhaitent que tout se passe bien mais que le ministère portera la responsabilité de la mise en danger des personnels. En élémentaire et en maternelle, le partage d'objets au sein de la classe, strictement interdit depuis mai, redevient autorisé, à croire que les modes de transmission du virus ont changé depuis cet été...

La plupart des détails techniques et concrets sont modulés par les réalités techniques et humaines locales : nous dénonçons ce renvoi au local permanent qui fera peser de lourdes responsabilités sur les directeurs, principaux, proviseurs et représentants des collectivités locales. Cela revient souvent à nous renvoyer au « système D ». L'attitude du MEN et de ses services relève parfois du déni de réalité.

Nous affirmons que ce protocole est insuffisant du point de vue de la protection de la santé des agents, d'autant plus que le jour de carence a été rétabli et que le régime des ASA pour les personnes fragiles (ou qui vivent avec des personnes fragiles) n'est pas maintenu.

- **Tests ?** Un « drive covid19 » sera activé dans le département mais il n'y aura pas de tests systématiques pour tous les personnels de l'EN. Le DASEN explique que les testings réguliers obligerait à une récurrence importante (ce qui est vrai à l'instant t ne l'est plus forcément 48h plus tard, certes) : ce serait coûteux et « impossible » techniquement. C'est une question de santé publique générale. Chacun doit s'adresser directement à son médecin, à un laboratoire ou **aller directement au « drive » qui sera mis en place. C'est une démarche personnelle.**
- **Masques des élèves :** la décision du MEN étant de les traiter comme des fournitures scolaires à la charge des familles, le DASEN rappelle les efforts des collectivités (CD et CR). **De nombreux problèmes techniques sont soulevés :** deux masques lavables par élève, cela obligera les élèves à porter des masques sales... Comment les internes feront-ils ? Et les étudiants des classes de BTS qui ne sont pas concernés par la distribution ? Le DASEN renvoie aux choix du ministre.
- **Pour les familles des élèves (accueil, rencontres, réunions...) :** le DASEN ne formule pas d'interdiction ni d'obligation de principe mais appelle à privilégier la communication à distance, à appliquer le protocole en présentiel (y compris pour les parents d'élèves bien sûr), à s'adapter aux possibilités techniques des locaux pour les entrevues et réunions éventuelles. **Il renvoie au local.**

- **Réduire le brassage des élèves : plus simple à dire qu'à faire quand aucune restriction de la fréquentation ne veut être mise en place par le ministre !** Le DASEN reconnaît que cela est plus facile au primaire et en collège (salles de classe assignées) qu'au lycée (organisation des cours qui fait que le groupe classe n'existe que pour la minorité des heures d'un lycéen). **Problème aussi dans les internats, dans les cantines ou aux abords des établissements. Là encore cette injonction d'éviter le brassage risque de relever du vœu pieu !**
- **Personnels fragiles qui ne « souhaitent pas » reprendre le travail :** arrêt maladie (avec jour de carence), il n'y a plus d'ASA. **Il ne s'agit que des « personnels vulnérables », pas de ceux qui vivent avec une personne vulnérable. Pour travailler avec le masque chirurgical type 2 : certificat médical à apporter à son chef de service (IEN, chef d'établissement).** Si cela a déjà été fait en mai ou juin, vérifier la validité dudit certificat. Le DASEN veut rassurer sur la « souplesse » de ses services face à cette contrainte administrative.
- **Seuil du nombre de malades pour fermeture partielle ou totale de la classe/école/établissement : aucun pour l'instant, cela relève de l'ARS (évaluation du risque et décision), pas des services de l'EN.**
- **Rentrée en musique : est-ce bien nécessaire ?** DASEN rappelle qu'il s'agit d'une préconisation antérieure à la crise. Mais il faut éviter les grands rassemblements de foule : le DASEN évoque des « modalités allégées ».
- **EPS et activités de plein air :** le DASEN table sur une « belle saison automnale » pour pratiquer le plus possible d'activités en extérieurs.
- **Rappel de la procédure d'alerte Covid19 :** idem qu'en juin (l'agent se signale par le numéro vert et/ou l'adresse mail dédiés) ; puis l'agent suit la procédure (arrêt de 7 ou 14 jours...) ; le DASEN ne veut pas prélever de journée de carence dans ce cas, mais il admet que la question n'est pas tranchée clairement à l'échelon national. **C'est flou. La position administrative des personnels maintenus à domicile en cas de suspicion et attente de résultats de test nous interroge : ce ne sont plus des ASA, mais des congés maladies ordinaires. Comment éviter le retrait du jour de carence ?**
- **Matériel informatique :** question qui sera traitée à l'échelon national. Faut-il croire au Père Noël ?
- **Combien de personnels ont touché la prime liée au travail en présentiel pendant le confinement ?** Le DASEN promet de communiquer les chiffres plus tard dès qu'il les aura compilés.

En résumé : beaucoup de vœux pieux et de renvois au local. Ce n'est pas un protocole mis en œuvre pour protéger les personnels et les usagers (et leurs proches) de la contamination, mais un protocole de reprise scolaire générale en baissant la garde face à la pandémie pour relancer l'activité économique du pays. Le ministre estime que la seule

obligation du port du masque (non fourni par l'Etat, et pas pour les élèves du premier degré !) suffira à enrayer la reprise épidémique. Nous sommes très inquiets.